

Doc # Fiche Technique

Nom du produit :

Statut légal (1) :

Certification(s):

Arôme caramel biologique 7%vol

Arôme naturel de caramel biologique

Matière première certifiée par FR-BIO-01 ECOCERT

Mode d'obtention :

Mélange des matières première (4)

N° CAS :

n/a

N° EINECS :

n/a

Nom INCI :

n/a

1. COMPOSITION**Catégories d'agents d'aromatisation (1) :**

Préparation aromatisantes (4), substances aromatisantes naturelles

Autres ingrédients (1) :

Caramel (sucre(4), eau), alcool éthylique (4)

Matières premières biologiques :

97.46 % du total des ingrédients sont issus de l'Agriculture Biologique

100 % du total des ingrédients sont d'origine naturelle

Allergènes (2) :

Céréales contenant du gluten et dérivés	Absence
Crustacés et dérivés	Absence
Œufs et dérivés	Absence
Poissons et dérivés	Absence
Arachides et dérivés	Absence
Soja et dérivés	Absence
Lait et dérivés	Absence
Fruits à coques et dérivés	Absence
Céleri et dérivés	Absence
Moutarde et dérivés	Absence
Graines de sésame et dérivés	Absence
Anhydride sulfureux et sulfites (3)	Absence
Lupin et dérivés	Absence
Mollusques et dérivés	Absence

Substances limitées :

n/a

2. SPECIFICATIONS**Caractéristiques organoleptiques :**

Aspect :

Liquide brun clair à brun

Goût / Odeur :

Caractéristique du caramel

Caractéristiques physico-chimiques :

Densité (d20/20) :

1.165 +/- 0.010

Extrait sec (°Brix) :

45.0 +/- 2.0

Titre alcoométrique (%vol) :

7.0 +/- 1.0

Point éclair (°C) :

51 +/- 5

3. STOCKAGE

DDM :	12 mois
Température de stockage :	Stocker entre 0 et 4°C.
Conditions de stockage :	A conserver en emballage clos, à l'abri de la lumière et de la chaleur.
Recommandations :	Bien agiter avant emploi Liquide inflammable catégorie 3

4. UTILISATION

Pour denrées alimentaires : Utilisation limitée. Non destiné à être consommé en l'état

Mention du produit dans la liste d'ingrédients d'une denrée aromatisée :

« Arôme naturel de caramel biologique »

Date de mise à jour :

09/06/2022

1 : Selon règlement (CE) n°1334/2008 du 16 décembre 2018

2 : Selon règlement (CE) n°1169-2011 (INCO) - présence intentionnelle ou absence

3 : En concentration de moins de 10mg/kg ou 10mg/litre exprimés en SO₂

4 : Matière(s) première(s) issue(s) de l'agriculture biologique

Ces informations ont été établies aux mieux de nos connaissances. Elles vous permettent d'utiliser le produit dans des conditions optimales et de se conformer à la réglementation en vigueur. Le fournisseur décline toute responsabilité en cas d'infraction découlant de l'utilisation du produit sans se conformer aux informations de cette fiche.
